

**Bureau du 21 mai 2007**

**Décision n° B-2007-5199**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition de 9 parcelles de terrain situées rues du Docteur Papillon et Valentin Hauy et appartenant à la SNC Arlequin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la voirie rue Docteur Papillon et de la rue Valentin Hauy à Villeurbanne, 8 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 798 mètres carrés ci-après désignées, libres de toute occupation ou location et appartenant à la SNC Arlequin :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
CN	41	rue Valentin Hauy	00 ha 00 a 38 ca
CN	43	rue Valentin Hauy	00 ha 00 a 53 ca
CN	46	rue Valentin Hauy	00 ha 00 a 02 ca
CN	47	rue Valentin Hauy	00 ha 00 a 02 ca
CN	48	rue Valentin Hauy	00 ha 00 a 18 ca
CN	50	rue Valentin Hauy	00 ha 00 a 33 ca
CN	51	rue Valentin Hauy	00 ha 06 a 44 ca
CN	256	rue Valentin Hauy	00 ha 00 a 08 ca
<b>total surface</b>			<b>00 ha 07a 98 ca</b>

Par ailleurs, cet aménagement nécessite également l'acquisition d'un lot de volume portant le numéro 1. Ce volume est constitué du droit de superficie s'exerçant sur la parcelle CN 61, également propriété de la SNC Arlequin, à savoir :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
CN	61 volume 1	132, cours Tolstoï	00 ha 00 a 90 ca

Il est précisé ici que le volume 2 portant sur cette parcelle est déjà propriété de la Communauté urbaine suivant acte en date du 29 décembre 1998.

Aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, la SNC Arlequin céderait gratuitement 245 mètres carrés, conformément aux dispositions du permis de construire n° 69 266 030 124 en date du 28 septembre 2004 correspondant aux parcelles cadastrées CN 41, 43, 44, 46, 47, 48, 50, 256 ainsi que le volume 1 ayant pour assise la parcelle CN 61. Les 644 mètres carrés restant et constituant la parcelle CN 51 seraient cédés à titre onéreux, pour un montant de 150 € le mètre carré, soit 96 600 € au total, prix conforme à l'estimation des services fiscaux ;

Vu ledit projet d'acte ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le projet d'acte qui lui est soumis concernant l'acquisition totale de 9 parcelles de terrain situées rues du Docteur Papillon et Valentin Haüy à Villeurbanne et appartenant à la SNC Arlequin.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065 le 23 janvier 2006, pour la somme de 1 400 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - exercice 2007 -compte 132 800 - fonction 822.

**5° - Le montant** à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 2 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,